



Suppression heures de récupération

Par **Thierryvam62**, le **25/10/2010** à **14:27**

Bonjour,

Je fait parti de la convention Syntec (ingénierie étude technique), je suis ETAM et non cadre. Un client nous a demandé d'intervenir sur un de ses chantiers durant 4 week-ends d'affilés du samedi 1h du matin au dimanche 19h.

Pour pouvoir travailler le samedi matin, mon employeur me donne mon vendredi après-midi en récupération. Je vais donc travailler le lendemain de 1h à 9h du matin. Le soucis est qu'il veut déduire mes heures de récupérations sur mes heures travaillées de nuits...en gros il retire 3h de mon salaire...

Pour un poste effectué, (8 à 9h), il donne 1/2 journée de récupération à prendre quand on veut dans la semaine...Les heures de week end sont payées doubles (aussi bien de jours comme de nuits). Pour lui, si je travaille 2h le samedi matin à cause des mauvaises conditions météo et que j'ai eu le "droit" à mes 4h de récup le vendredi après-midi, je suis payé 2h en heures sup et il me retire mes 4h de récup. En gros, je ne gagne rien!!!

En a-t-il le droit? Sinon, quelles sont les recours?

Par **P.M.**, le **25/10/2010** à **20:03**

Bonjour,

Il n'est pas facile de comprendre le problème mais si l'employeur vous fait récupérer des heures supplémentaires c'est majorations comprises...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du personnel ou, en absence, d'une organisation syndicale de préférence de la branche d'activité...

Vous pourriez demander la régularisation par lettre recommandée avec AR avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...